

Vers le service de premiers répondants à Montpellier



C'est au début de l'année 2013 que les premiers répondants de Montpellier entreront en fonction. La formation de la brigade a commencé à la mi-octobre et s'est terminée au début de décembre. La Municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule de type 4 x 4, qui sera sous peu muni de tous les équipements médicaux requis pour répondre efficacement aux appels d'urgence.

Qu'est ce qu'un service de premiers répondants?

C'est un service municipal, qui s'inscrit dans la chaîne des services pré-hospitaliers d'urgence sur le territoire de la Municipalité de Montpellier. Les premiers répondants sont des intervenants formés et accrédités pour intervenir auprès de victimes. Leur affectation est faite par le biais du service d'urgence 911, lorsque



l'appel est classé comme une **urgence vitale** potentielle. Le rôle des premiers répondants est d'évaluer et de stabiliser l'état de la victime en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers. Les premiers répondants agissent seulement en



fonction des protocoles enseignés et établis par l'Agence de santé. Ils n'effectuent pas de transport de malades, n'administrent aucun médicament non « protocolisé ». Ils ne sont pas affectés aux appels jugés non urgents.

La formation des intervenants, tout l'équipement médical (trousse, défibrillateur, etc.) ainsi que son remplacement, le système de communications (radio véhiculaire et deux portatifs), sont entièrement payés par l'Agence de santé. L'agence est également responsable d'effectuer un contrôle de la qualité des services rendus.

La Municipalité gère le volet administratif du service et est responsable de fournir un moyen de transport (véhicule) aux intervenants, du volet salarial (temps homme), du matériel d'identification des premiers répondants (vêtements) et autres.

Afin de favoriser la mise en place du service, tous les intervenants de la brigade ont convenu de participer à la formation (60 heures) de façon bénévole. Le comité d'implantation et de planification agit bénévolement également. Le Conseil remercie chaleureusement toutes ces personnes qui ont donné de leur temps pour contribuer à sauver des vies dans notre municipalité.

Subséquemment à la formation initiale, les intervenants doivent se requalifier lors d'une mise à niveau des connaissances de 15 heures afin de conserver leur accréditation.

Pourquoi un service de premiers répondants à Montpellier

La création d'un tel service fut envisagée suite à la consultation de quelques statistiques obtenues auprès de l'Agence de santé régionale. La moyenne de temps de réponse du service ambulancier depuis les trois dernières années sur notre territoire est de 24 minutes. Les chances de survie d'un patient en arrêt

cardiaque diminuent de 10 % pour chaque minute durant laquelle le patient est laissé sans traitement. Une intervention rapide réduit considérablement les risques de décès ainsi que les séquelles potentielles.

Annuellement, les urgences vitales comptent pour près de 70 % de la totalité des appels requérant une ambulance à Montpellier, soit une moyenne annuelle de 67 appels. Ces indications, conjuguées au vieillissement de la population, ont lancé le processus de mise sur pied d'un service de premiers répondants. Bien sûr, le service est destiné à tous les citoyens de Montpellier, quel que soit leur âge, mais le Conseil est conscient que c'est la population la plus âgée qui devrait principalement en tirer avantage.

Afin de faire avaliser le projet par la population, la municipalité a tenu deux consultations publiques ainsi qu'un sondage. La population s'est largement prononcée en faveur du projet. C'est donc à la première assemblée régulière 2013 du Conseil, le 14 janvier prochain, que la brigade des premiers répondants sera officiellement reconnue par résolution et que son entrée en fonction le 15 janvier 2013, à 0 h 00 min 01 sec sera confirmée.